



Nom/société/organisation : Commission de bioéthique de la
Conférence des évêques suisses (CBCES)
Adresse : Secrétariat de la Conférence des évêques suisses
Case postale 278
1701 Fribourg
Personne(s) de référence : Dr. Stève Bobillier (coll. scient.)
Téléphone : +41 (0)58 480 41 07
Courriel : steve.bobillier@bischoefe.ch
Date : 02.06.2021

Prise de position de la Commission de bioéthique de la conférence des évêques suisses (CBCES) sur l'ordonnance sur les diagnostics in vitro et sur les essais cliniques de dispositifs médicaux

La CBCES remercie le DFI pour cet important travail qui a pour but d'améliorer la sécurité et la qualité des dispositifs médicaux. Elle ne voit pas de soucis éthiques majeurs à cette révision qui améliorera la qualité et la sécurité des dispositifs médicaux et la soutient dans son ensemble.

La CBCES souligne l'importance de ne pas porter les éventuels coûts supplémentaires des dispositifs médicaux à la charge du patient ou des institutions de santé.

De plus, elle s'inquiète du fait que « certains dispositifs ne soient temporairement pas disponibles en raison de l'absence des certificats nécessaires. Cela risque de toucher en particulier de petits groupes de patients qui dépendent d'un dispositif particulier uniquement commercialisé en faibles quantités. » (Rapport explicatif, p. 71)

Il serait judicieux de préciser les coûts relatifs aux institutions de santé, quels sont les dispositifs qui ne seront plus disponibles, dans quel laps de temps, quels groupes de patients seront touchés et si cela aura un impact conséquent sur leur santé et leur bien-être, ceci afin de palier à ces difficultés ou à ces manques.

Nous vous remercions vivement pour votre demande de consultation et nous vous adressons nos cordiales salutations

Fribourg, le 02 juin 2021

Dr. Stève Bobillier, coll. scient. de la CBCES